Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency

République Française - Liberté, égalité, fraternité
Département du Val d'Oise

Délibération n° BU2019-07-03_2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers :	**L'an deux mille dix-neuf, le TROIS JUILLET, à dix-huit heures,**
en exercice..... 18 présents..... 11 procuration..... 0 absents 7	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 27 Juin 2019 et par affichage du 27 Juin 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de **M. Christian LAGIER**, 1er Vice-Président et Maire de Piscop.

Etaient présents :

Christian LAGIER	**1er Vice-Président délégué et Maire de Piscop,**
Alain LORAND	**2ème Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,**
Joël BOUTIER	**3ème Vice-Président et Maire de Groslay,**
Daniel FARGEOT	**5ème Vice-Président et Maire d'Andilly,**
Alain BOURGEOIS	**6ème Vice-Président et Maire d'Ezanville,**
Patrick FLOQUET	**7ème Vice-Président et Maire de Montmagny,**
Claude ROBERT	**8ème Vice-Président et Maire de Bouffémont,**
Odette LOZAÏC	**10ème Vice-Présidente et Maire d'Attainville,**
Christian RENAULT	**13ème Vice-Président et Maire de Margency,**
Jean-Pierre ENJALBERT	**14ème Vice-Président et Maire de Saint-Prix,**
Jean-François AYROLE	**Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration : /

Absents excusés :

Luc STREHAIANO	**Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,**
Véronique RIBOUT	**4ème Vice-Présidente et Maire de Moisselles,**
Muriel SCOLAN	**9ème Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre,**
Michèle BERTHY	**11ème Vice-Présidente et Maire de Montmorency,**
Alain GOUJON	**12ème Vice-Président et Maire de Montlignon,**
Julien BACHARD	**15ème Vice-Président et Maire de Saint-Gratien,**
Philippe SUEUR	**Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains,**

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Bureau.
Monsieur Jean-François AYROLE est désigné pour remplir cette fonction.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « aide à la création de tiers-lieux »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la redéfinition de sa compétence emploi, Plaine Vallée souhaite diversifier et renforcer ses actions envers les différents publics qu'elle accompagne, qu'ils soient demandeurs d'emploi, salariés, porteurs de projets, étudiants.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190703-BU2019-07-03_2-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

H

Depuis quelques années, notre territoire s'est enrichi de plusieurs permanences emploi de proximité répondant au besoin d'accompagnement d'une certaine typologie de public. Ces permanences emploi sont un véritable atout pour notre territoire mais leurs configurations ne permettent pas d'accueillir des formations, des groupes de demandeurs d'emploi ou des rencontres avec des employeurs ou acteurs de l'emploi.

La recherche d'un emploi, l'émergence d'un projet professionnel ou la création d'entreprise sont des activités à temps plein qui nécessitent l'accès à un lieu dédié de type « co working », moderne, équipé, connecté, enrichi d'un accompagnement, favorisant les échanges, les synergies et les rencontres.

Notre espace emploi-entreprendre implanté à Soisy sous Montmorency, s'avère être l'équipement le plus à même d'accueillir cet espace de co working.
Il permettrait à nos actions de gagner en visibilité et d'attirer plus de publics.

Des travaux de rénovation seraient néanmoins à prévoir afin de moderniser le lieu, le rendre accessible à un plus grand nombre de public et permettre l'accueil de formation en présentiel ou e learning.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France encourage la création de tiers lieux sur le territoire francilien en finançant à hauteur de 40% les dépenses d'investissement liées à la création de ce type d'espace.

Un appel à projet a été lancé par la Région Ile-de-France en avril 2019. Celui-ci a retenu l'attention de notre agglomération.

Les travaux de modernisation de l'espace emploi / entreprendre de Soisy-sous-Montmorency ont été estimés à 102 800 € TTC.

La région Ile-de-France dans le cadre de son appel à projet « aide à la création de tiers lieux » subventionnerait ces travaux à hauteur de 40% soit 41 120 € TTC.

Il convient de solliciter le Conseil Régional d'Ile-De-France pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 120 € au titre de l'aide à la création de tiers lieux.

La commission du développement économique et de l'emploi réunie le 3 juin 2019 a émis un avis favorable.

CECI EXPOSE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190703-BU2019-07-03_2-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

CONSIDERANT que la région Ile de France dans le cadre de sa stratégie # Leader fait de la densification et l'égalité d'accès des franciliens à une offre de tiers-lieux de qualité en Ile de France une priorité régionale, et vise à un objectif de 1 000 tiers lieux à l'horizon 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 3 juin 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur ROBERT rapporteur,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : SOLLICITE le Conseil Régional Ile de France pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 120 € TTC dans le cadre de l'appel à projet « aide à la création de tiers lieux ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le président à signer tout document se rapportant à cette demande.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE Val-d'Oise

Acte publié ou notifié le 08/07/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190703-BU2019-07-03_2-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Acte à classer

BU2019-07-03_2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-08T15-35-24.01 (MI217903151)

Identifiant unique de l'acte :
095-200056380-20190703-BU2019-07-03_2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de-France dans le cadre de l'appel à projet " aide à la création de tiers lieux "

Date de décision : 03/07/2019

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Acte : 2_Dde de subv Région IdF_Appel à projet Aide à la création Tiers lieux.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **08/07/19** à **15:35**	Par **SPECQ Nadege**
Transmis	Date **08/07/19** à **15:35**	Par **SPECQ Nadege**
Accusé de réception	Date **08/07/19** à **15:40**	